

# Projet photovoltaïque au sol Grenier des Essences

*Commune de Joux-la-Ville  
Communauté de communes du Serein  
Département de l'Yonne (89)*

## DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE Pièce n° 8 : Carnet de photomontages

Demandeur :

Grenier des Essences SAS  
22 rue Seguin, 69002 LYON  
818 579 559 RCS Lyon

*Avril 2022*

**INNERGEX**

Énergie renouvelable.  
Développement durable.

## **PREAMBULE**

La société Grenier des essences est une Société par actions simplifiées à associé unique (ci-après dénommée « SAS Grenier des Essences »), ayant son siège social au 22 rue Seguin, 69002 Lyon, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 818 579 559, représentée par Monsieur Guillaume JUMEL en qualité de directeur général.

Elle est détenue à 100 % par la société INNERGEX France SAS selon les dispositions de la loi dite de Grenelle 2 dans son article 90. La société INNERGEX France SAS est qualifiée de société mère et en ce sens sera responsable du démantèlement et de la remise en état du « site » en cas de défaillance de la société. La SAS Grenier des essences, grâce à sa maison mère bénéficie de l'ensemble des compétences et capacités requises pour le financement, la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc photovoltaïque projeté.

La SAS Grenier des Essences a le plaisir de vous soumettre le dossier de demande de permis de construire relatif à la centrale photovoltaïque au sol Grenier des Essences sur le territoire de commune de Joux-la-Ville. Le dossier se compose des pièces suivantes :

- Pièce n°1 : Cerfa
- Pièce n°2 : Dossier de demande de permis de construire\*
- Pièce n°3 : Etude d'impact sur l'environnement
- Pièce n°4 : Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce n°5 : Etude préalable agricole
- Pièce n°6 : Volet milieux naturels
- Pièce n°7 : Volet paysager
- Pièce n°8 : Carnet de photomontages

**Le présent volume du dossier, constitue la pièce n°8 et présente le carnet de photomontages du projet Grenier des Essences.**

*\*Dans son ensemble, la centrale photovoltaïque Grenier des essences est répartie sur 9 zones sur l'ensemble du territoire communal de Joux-la-Ville. Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'une étude préalable agricole globales ; néanmoins, chaque zone fait l'objet d'une demande de permis de construire spécifique.*



**INNERGEX**

Carnet de photomontages  
du projet de centrale  
photovoltaïque de Joux-la-  
Ville (89)

Grenier des essences

INNERGEX  
Mars 2022

  
biotope

## Paramètres du photomontage

Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	200 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 766793 Y : 6726387
Date et heure	09/12/2021 - 15h22
Azimut et altitude	340° - 260 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

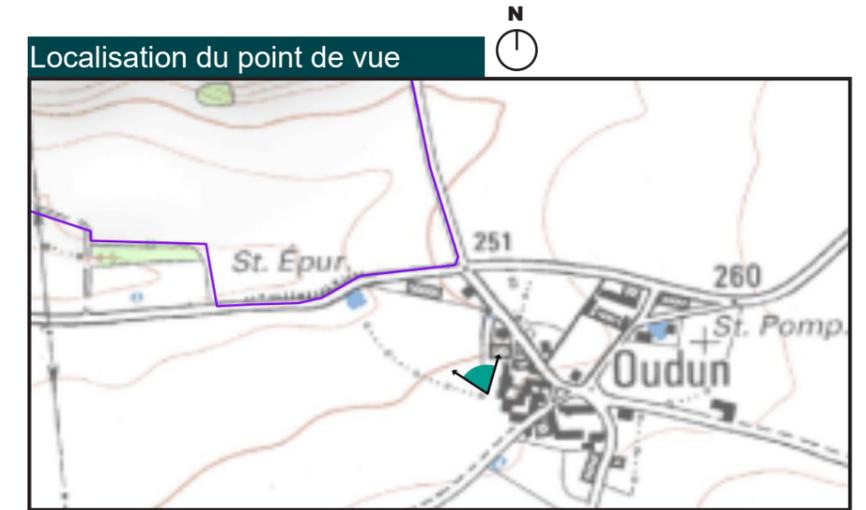
## Commentaire

Depuis le jardin de la grange d'Oudun, la zone 10 est partiellement visible (masquée par une partie de la haie bordant le jardin de la grange) et nettement perceptible depuis les habitations d'Oudun.

Elle s'inscrit donc en covisibilité avec le hameau d'Oudun et son abbaye cistercienne. La zone 9 est très légèrement visible et partiellement masquée par la haie existante. Un effet de cumul est provoqué par la présence des éoliennes à l'horizon.

**L'impact brut est considéré comme modéré.**

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	80 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 766798 Y : 6726529
Date et heure	09/12/2021 - 15h05
Azimut et altitude	315° - 251 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

Ce point de vue a été pris depuis l'entrée Nord d'Oudun, où l'on peut apercevoir la zone 10 et la zone 9 en même temps depuis les habitations au Nord.

La zone 9 est visible par un liseré net au sommet de la pente et sur la ligne d'horizon. Elle s'inscrit en covisibilité avec les habitations et provoque un léger effet de cumul avec l'éolienne visible et la zone 10. Son impact est faible.

La zone 10 est quant à elle partiellement masquée par les haies et le bâti mais elle est néanmoins en covisibilité avec les habitations. Son impact est faible à modéré.

**L'impact brut de l'ensemble des zones est considéré comme faible à modéré.**

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	350 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 766643 Y : 6726181
Date et heure	09/12/2021 - 15h36
Azimut et altitude	330° - 258 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

Depuis le chemin de randonnée du pays de l'Avallonnais, les trois zones (8, 9 et 10) proches d'Oudun sont visibles.

La zone 10 est la plus visible et la plus impactante car elle apparaît nettement au milieu du champ de vision et est en covisibilité avec Oudun et sa Grange. Son impact est modéré à fort.

Les zones 8 et 9 sont partiellement visibles car situées en haut du relief et partiellement masquées par la végétation. Leur impacts sont donc faibles à modérés.

L'ensemble entraîne donc un effet de cumul : les zones 8 et 9 sont partiellement visibles mais en retrait par rapport à la zone 10 ; tandis que les éoliennes présentes dans le même champ de vision dominent les parcelles de photovoltaïques.

**L'impact brut est donc modéré à fort.**

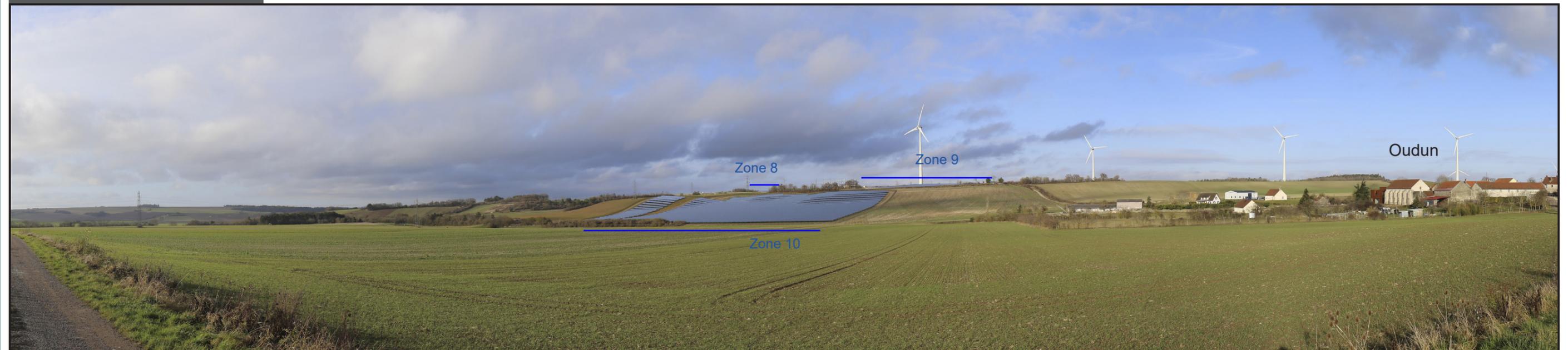
## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	1,4 km
Coordonnées (RGF 93)	X : 764867 Y : 6725563
Date et heure	09/12/2021 - 16h17
Azimut et altitude	30° - 236 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

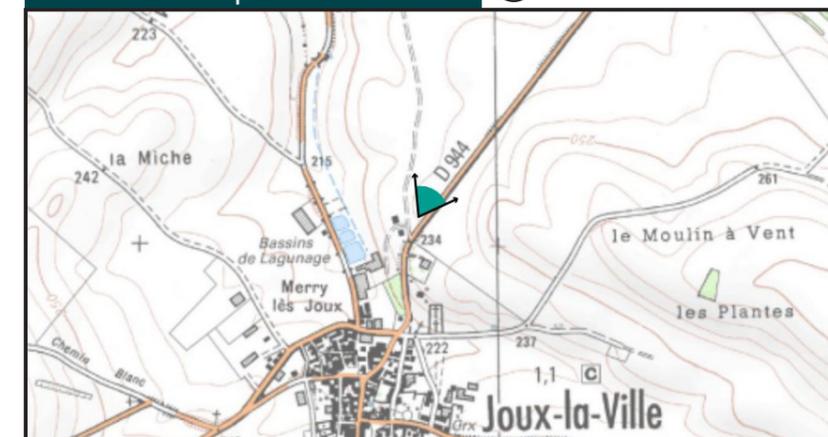
## Commentaire

Depuis ce point de vue, la zone 6 apparaît à l'horizon en trait bleu foncé net qui relie deux parcelles boisées.

Les panneaux des zones 5, 7, 8, 9 et 10 sont masqués par le relief et la végétation et ne sont pas perceptibles. Un léger effet cumulé est à noter entre les éoliennes présentes au loin et la zone 6.

**L'impact brut est noté très faible à faible.**

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	315 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 766643 Y : 6726181
Date et heure	09/12/2021 - 15h59
Azimut et altitude	180° - 278 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

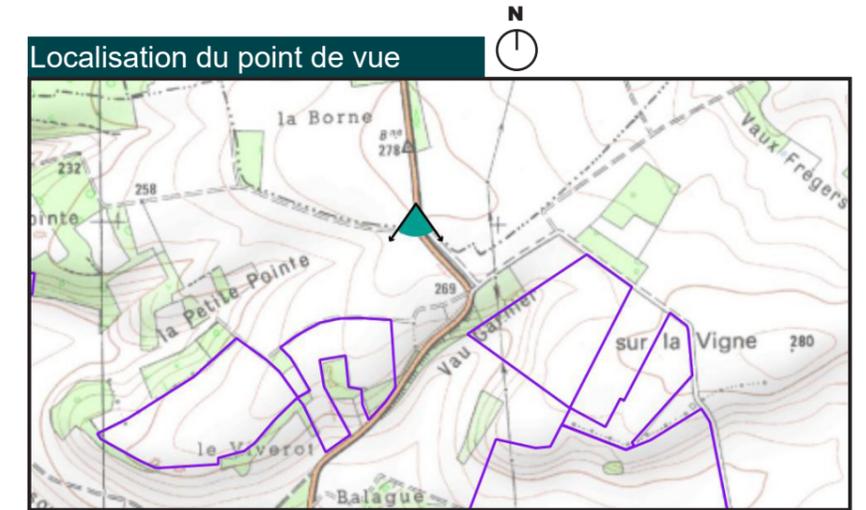
Plusieurs zones sont perceptibles et visibles depuis la départementale D974 : les zones 6 et 7 dessinent des lignes discrètes en contre-plongée de la route, tandis que la zone 8 est perceptible dans les coins de la photographie, partiellement masquée par la végétation, le relief et les installations électriques déjà existantes. Elle camoufle la zone 9 plus en retrait.

Ces dernières s'intègrent dans un environnement marqué par les énergies renouvelables, elles sont dans un contexte favorable et passent presque inaperçues.

Au loin la zone 4 est presque entièrement visible depuis la route. La présence répétée des parcs photovoltaïques au premier et second plan provoque un effet de cumul notable. L'impact est cependant ponctuel et dans un contexte dynamique (axe de transport).

**L'impact brut est noté modéré.**

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

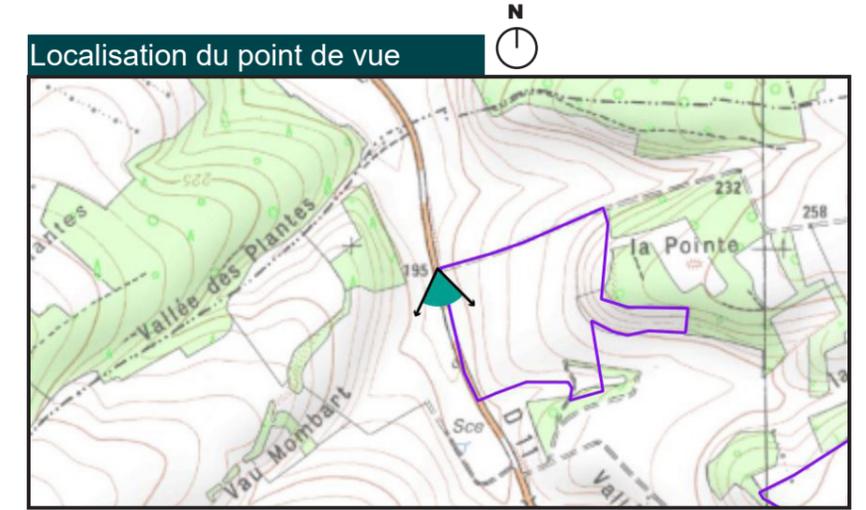
Aire d'étude	Immédiate
Distance point de vue - centre de la ZIP	0 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 764309 Y : 6727432
Date et heure	09/12/2021 - 16h40
Azimut et altitude	170° - 196 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

Placé au bord de la départementale D11, le projet est facilement visible depuis celle-ci. Il se trouve dans un champ de vision proche et est donc très perceptible.

**L'impact brut est noté fort.** Cependant, si le projet impacte directement et est très visible pour une petite partie de cet axe de transport, l'impact est limité à la portion qui se situe à proximité immédiate du parc. Il se trouve un contexte dynamique et sur un axe peu fréquenté.

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

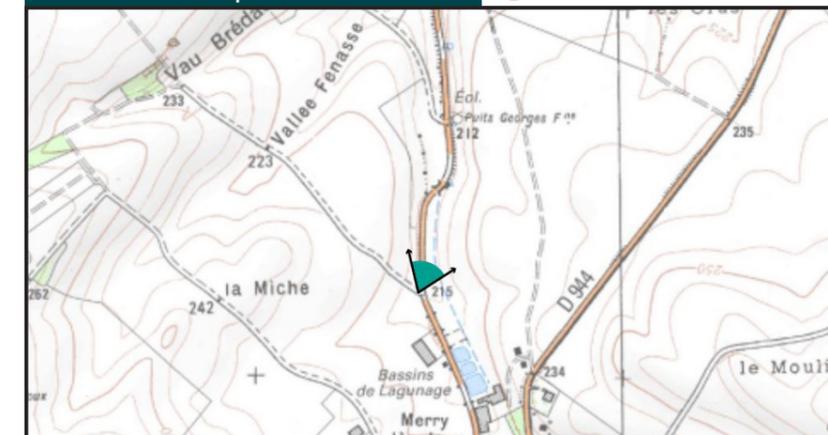
Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	1,5 km
Coordonnées (RGF 93)	X : 764533 Y : 6725714
Date et heure	09/12/2021 - 16h52
Azimut et altitude	22° - 217 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

Seule la zone 6 est partiellement visible (légère bande foncée masquée par la cime des arbres) et peu perceptible à la sortie Ouest de Joux-la-Ville. La zone 5 est quant à elle masquée par le relief.

**L'impact brut est donc très faible.**

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

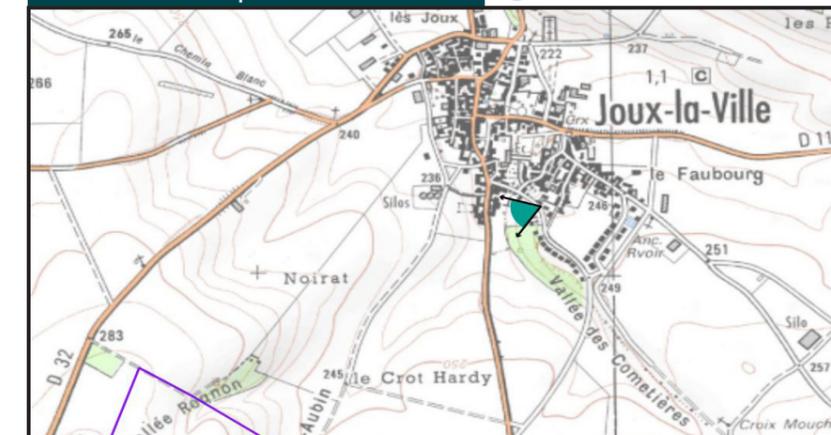
Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	1,1 km
Coordonnées (RGF 93)	X : 764309 Y : 6727432
Date et heure	09/12/2021 - 17h20
Azimut et altitude	250° - 242 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

La zone 4 est partiellement visible depuis les habitations de la frange Sud de Joux-la-Ville. En effet, les haies et les arbres des jardins dissimulent une partie du projet. Ici, il est notable que l'absence de feuilles sur les arbres rend le projet visible depuis la rue des Commetières. L'impact reste ponctuel.

**L'impact brut est noté faible.**

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

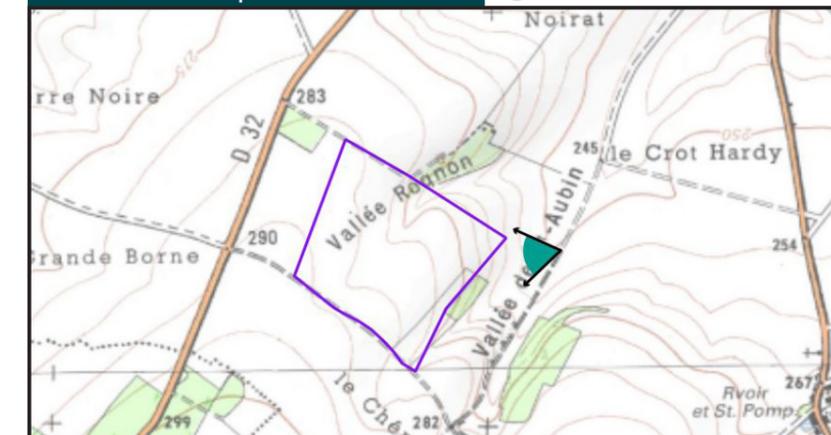
Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	140 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 764240 Y : 6723912
Date et heure	09/12/2021 - 12h40
Azimut et altitude	260° - 251 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

La zone 4 est partiellement visible depuis le GRP au Sud de Joux-la-Ville. La partie Nord est masquée par la végétation boisée existante tandis que la partie Sud s'inscrit dans le prolongement des boisements et est alors fortement perceptible.

**L'impact brut est modéré.**

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	1,1km
Coordonnées (RGF 93)	X : 764317 Y : 6724969
Date et heure	09/12/2021 - 12h00
Azimut et altitude	300° - 240 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

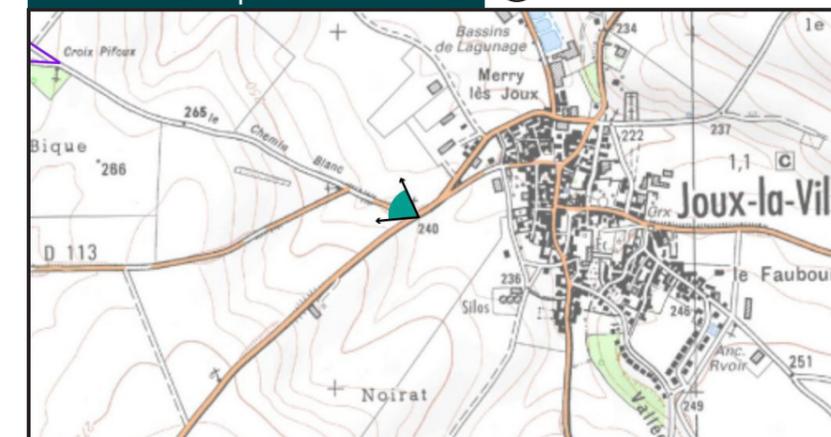
## Commentaire

Les zones 1 et 3 sont masquées par le relief et ne sont pas visibles depuis l'entrée Sud de Joux-la-Ville.

En revanche, par une ouverture de champ ponctuelle, la parcelle 5 est partiellement visible et présente dans le paysage de grands espaces agricoles. Elle est alors en visibilité avec les structures agricoles situées au bord de la route et qui s'inscrivent dans le prolongement de la ville.

**L'impact brut est faible. Néanmoins, cet impact est ponctuel et dans un cadre dynamique (axe routier).**

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

Aire d'étude	Immédiate
Distance point de vue - centre de la ZIP	0 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 762322 Y : 6725707
Date et heure	09/12/2021 - 12h40
Azimut et altitude	125° - 264 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

La zone 3 est peu perceptible depuis son chemin d'accès car le terrain est majoritairement entouré de haies, ce qui participe grandement à son intégration dans le paysage.

**L'impact brut est faible.**

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

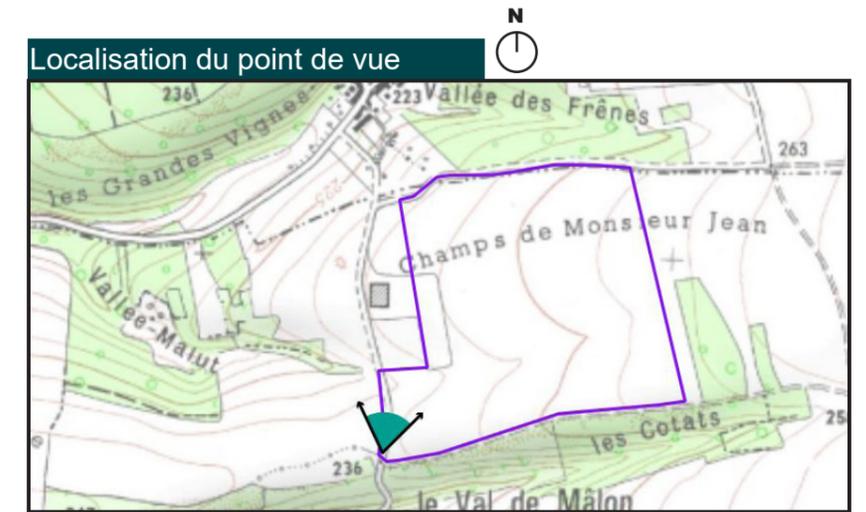
Aire d'étude	Immédiate
Distance point de vue - centre de la ZIP	0 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 761483 Y : 6726094
Date et heure	09/12/2021 - 13h50
Azimut et altitude	300° - 239 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

La zone 1 est visible depuis la route communale reliant Val de Mâlon et Val du Puits. La zone d'implantation est en bord de route, elle est donc très perceptible. Hormis un bâtiment agricole, aucune zone habitée n'est visible depuis ce point de vue. La parcelle entourée de bois et surfaces arborées, ce qui limite son impact sur le paysage lointain.

**L'impact brut est noté fort car le projet longe directement une partie de la route communale. Cependant, l'impact est limité à cette seule portion de route très peu passante.**

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

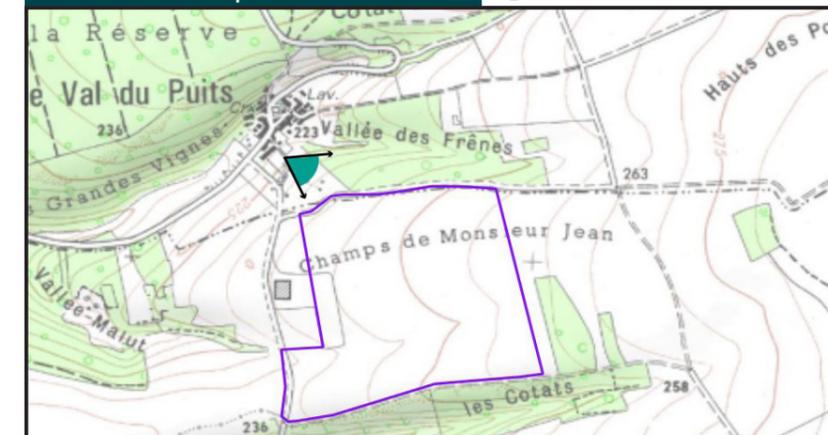
Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	150 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 761485 Y : 6726780
Date et heure	09/12/2021 - 14h09
Azimut et altitude	120° - 226 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

La zone 1 est très partiellement visible depuis Val du Puits. Un liseré n'est visible que depuis une parcelle en forte pente et vient souligner la ligne d'horizon.

**L'impact brut reste très faible.**

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

Aire d'étude	Immédiate
Distance point de vue - centre de la ZIP	0 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 763166 Y : 6725401
Date et heure	09/03/2022 -10h25
Azimut et altitude	320° - 271 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

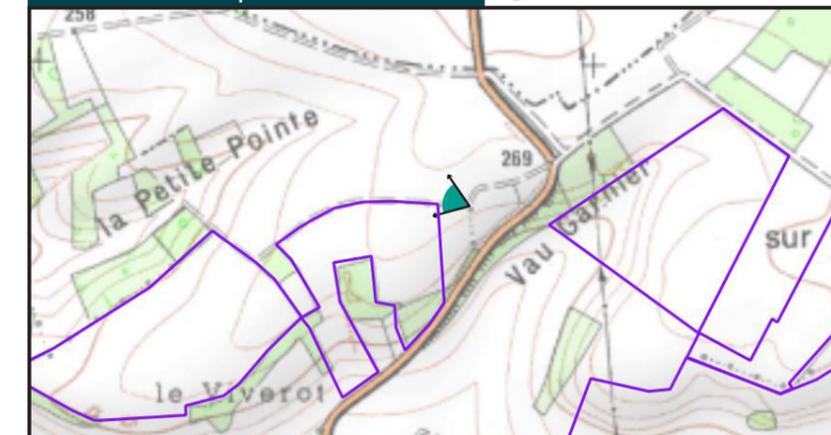
## Commentaire

La prise de vue a été réalisée sur la partie Sud de la zone 3.

Depuis le chemin d'exploitation, le parc photovoltaïque est visible dans son entièreté. En effet, le projet s'implante sur un petit plateau sans boisement apparent, ce qui laisse le parc sans masque naturel. Il est donc très visible.

Cependant, le projet est situé dans une zone agricole éloignée des axes de transports les plus fréquentés et des zones d'habitations, ce qui limite son impact sur le paysage.

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

Aire d'étude	Immédiate
Distance point de vue - centre de la ZIP	0 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 763684 Y : 6723801
Date et heure	09/03/2022 - 14h18
Azimut et altitude	50° - 291 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

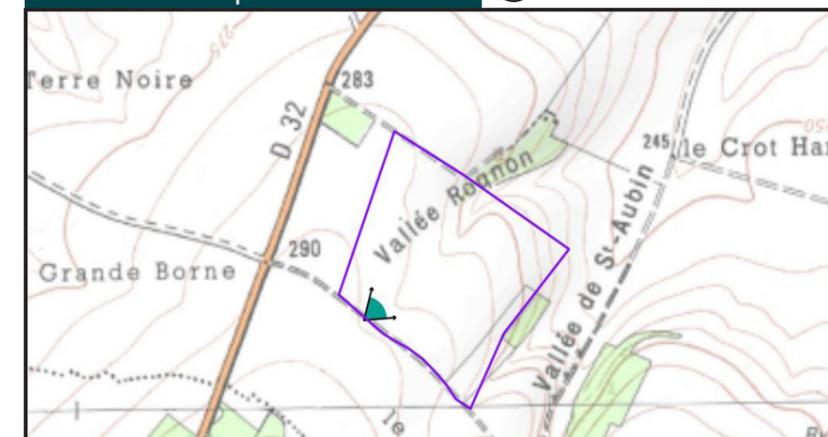
## Commentaire

Cette prise de vue fait face à la zone 4 du projet de centrale photovoltaïque. La zone d'implantation se tient au Sud de Joux-la-Ville.

Un grand panorama se déroule au pied de la parcelle, offrant une vue dégagée sur les alentours, la ville et les éoliennes au Nord.

Le projet s'installe donc dans la continuité de ce panorama cachant une partie de la vue et camouflant la ville au loin. Les impacts sont cependant ponctuels et concentrés sur le chemin d'exploitation peu fréquenté.

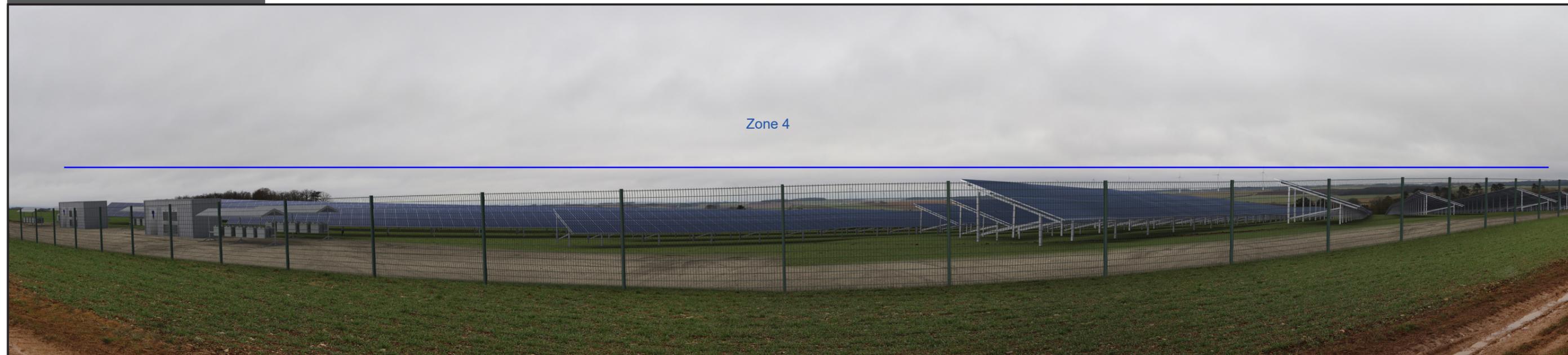
## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

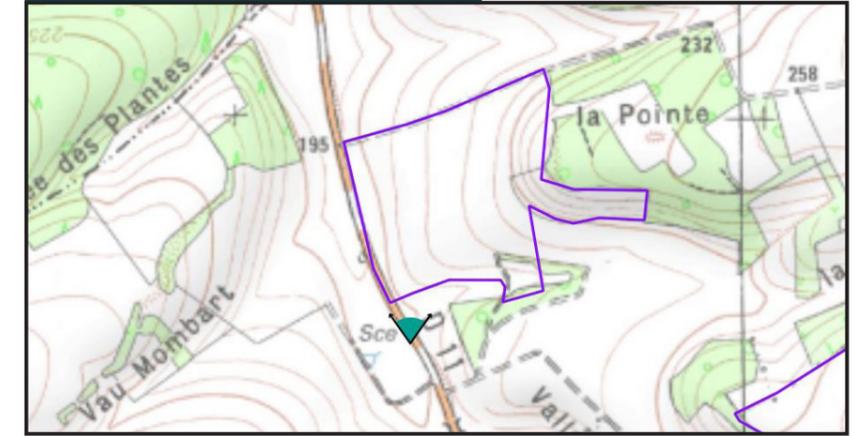
Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	90 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 764439 Y : 6727056
Date et heure	09/03/2022 - 12h25
Azimut et altitude	360° - 200 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

La zone 5 s'insère au bord de la route départementale 11, menant de Sacy à Joux-la-Ville. Sa construction suit la courbe du vallon, formant une ligne épaisse de panneaux au bord de la route.

Elle impacte une partie ponctuelle de la route.

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	55 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 765885 Y : 6727215
Date et heure	09/03/2022 - 12h37
Azimut et altitude	290° - 268 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

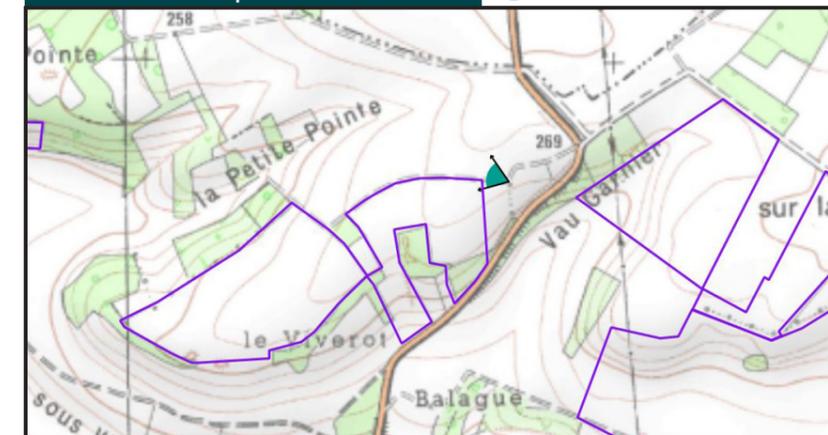
## Commentaire

Cette prise de vue s'installe sur un chemin d'exploitation au Nord de Joux-la-Ville, au niveau de la zone d'implantation 7.

Ce parc photovoltaïque s'insère sur une parcelle agricole peu visible depuis les axes de transports et contre des boisements existants. La couleur sombre du derrière des panneaux est semblable au vert sombre des végétaux ce qui garantit une bonne intégration paysagère. De plus, les bosquets masquent le projet du reste du territoire.

Les impacts de la zone 7 se concentrent donc sur le chemin d'exploitation.

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

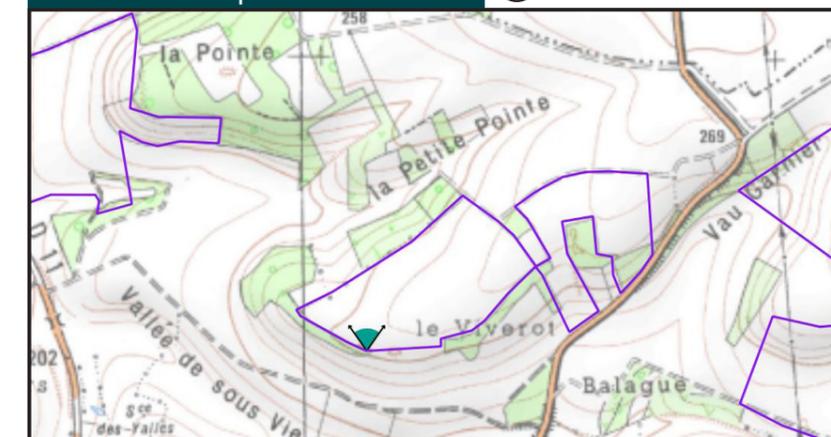
Aire d'étude	Immédiate
Distance point de vue - centre de la ZIP	0 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 765209 Y : 6726832
Date et heure	09/03/2022 - 12h55
Azimut et altitude	360° - 252 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

Cette prise de vue a été prise au pied de la zone 6.

Le parc paraît donc imposant et masquant le reste du paysage, mais il pris de très près. Ainsi son impact réel est moindre. Il apparaît en covisibilité avec le parc éolien visible sur le coin droit de la photographie.

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



## Paramètres du photomontage

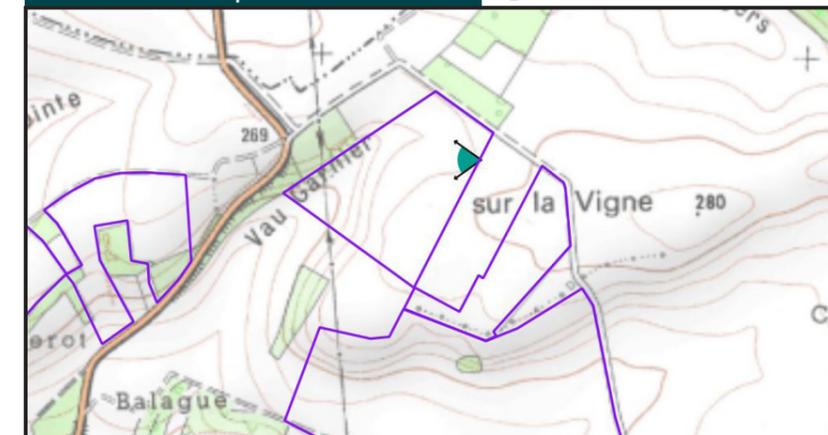
Aire d'étude	Immédiate
Distance point de vue - centre de la ZIP	0 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 766436 Y : 6727250
Date et heure	09/03/2022 - 13h56
Azimut et altitude	270° - 272 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

La zone 8 se situe dans le creux d'une ondulation du relief, au pied du complexe électrique au Nord d'Oudun.

Placée en hauteur et cachée par la végétation, une grande partie du parc n'est pas visible depuis la RD944 et le hameau d'Oudun en contre-bas. Son implantation se fait au niveau de structures électriques déjà présentes ce qui provoque un léger effet de cumul.

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)



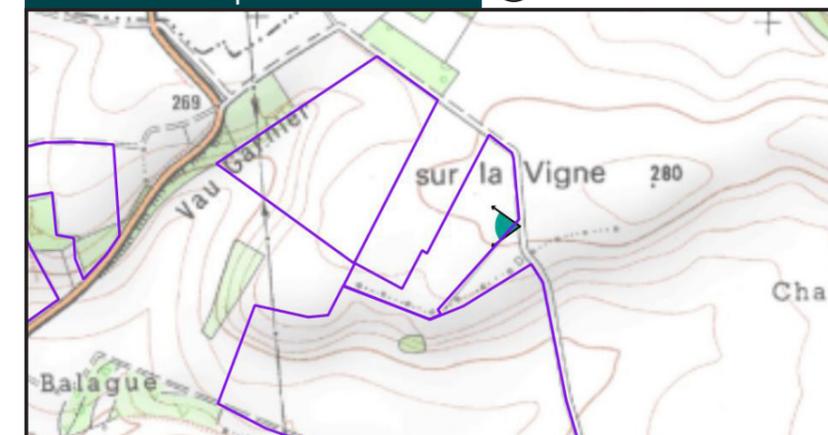
## Paramètres du photomontage

Aire d'étude	Rapprochée
Distance point de vue - centre de la ZIP	0 m
Coordonnées (RGF 93)	X : 766623 Y : 6727061
Date et heure	09/03/2022 - 14h04
Azimut et altitude	270° - 276 m
Hauteur de la prise de vue	1,60 m

## Commentaire

La zone 9 s'installe au pied des éoliennes de Joux-la-Ville, provoquant un effet de cumul concentré uniquement dans le périmètre de ces infrastructures.

## Localisation du point de vue



## Avant simulation



## Simulation (120°)

